

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 159

présenté par

M. Molac, M. Bataille, M. Castiglione, M. Colombani, M. de Courson, M. Mathiasin,
M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, Mme Sanquer et M. Viry

ARTICLE 23 QUINQUIES

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« quatre »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli prévoit que l'affectation en quartier de lutte contre la criminalité organisée sera valable pour une durée de trois ans (et non quatre) renouvelable si nécessaire.